#### DEPARTEMENT DE LA REUNION

## COMMUNE DE TROIS BASSINS

### ARRONDISSEMENT DE SAINT PAUL

### CANTON DE SAINT LEU

## **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL** des délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 15 septembre 2022

#### **OBJET: AFFAIRE Nº 17**

Marché de fournitures et livraison de denrées alimentaires pour le service de restauration – Autorisation de signature des marchés de fournitures L'An Deux Mille Vingt Deux, le Quinze Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Trois-Bassins, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil - sous la présidence de M. PAUSE Daniel, Maire.

Le Président, déclare la séance ouverte à 17h30, puis procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

#### **PRESENTS**

M. AURE Fabien (2ème Adjt) - Mme ABSYTE Brigitte (3ème Adjt) - M. VAITY Bruno (6ème Adjt) - Mme HOARAU Gertrude - M. LIN KWANG Joseph - Mme ZITTE Danielle - Mme FLORESTAN Nadine - Mme DE LAVERGNE Agathe - M. ZEPHIR Jackson - Mme AURE Jacqueline - M. LEBON Eddie - M. BOURGOGNE Pierre - M. SADEYEN Frédéric - M. POTHIN Joseph - Mme RAMANY Nathalie - Mme FRUTEAU Nadège.

#### **EXCUSEES**

Mme FURCY Florelle (Procuration donnée à Mme HOARAU Gertrude) Mme DEPEHI Bernadette Mme FAIN Marie Yveline

#### **ABSENTS**

M. FONTAINE Christopher - Mme SANDANCE Chantal - Mme JANNIN Jocelyne - M. M'BAJOUMBE Bryan - M. MAURIN Jorris - M. RAMAKISTIN Roland - M. AURE Yves - M. CLAIN Patrick - Mme VAITY Cathy.

NOTA: Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal a été affichée le 16 septembre 2022, que la convocation a été faite le 06 septembre 2022 et que le nombre de membres en exercice étant de 29 le nombre de membres présents est de 17.

Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mme HOARAU Gertrude qui accepte, est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire

Daniel PAUSE

Accusé de réception en préfecture 974-219740230-20220915-de-15092022-17-DE Date de télétransmission : 30/09/2022 Date de réception préfecture : 30/09/2022

#### Le Maire expose:

En vue de la fourniture de denrées alimentaires pour la restauration scolaire il a été procédé à un appel public à la concurrence pour le choix des fournisseurs.

Cette consultation s'est effectuée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert, définie aux articles L.2124-2, R.2124-2-1°, R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique.

La forme retenue est celle de l'accord-cadre exécuté au moyen de bons de commande en application des articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande Publique. Il s'agit en l'espèce d'un accord-cadre mono-attributaire. Le montant total des commandes pour la période initiale du marché, ainsi que pour chaque période de reconduction le cas échéant, sera compris entre un montant minimum HT et un montant maximum HT en valeur ou quantité.

Les fournitures sont réparties en 52 lots désignés sur le tableau ci-dessous et qui seront traités par marchés séparés avec la fixation d'un montant minimum et d'un montant maximum.

Lot	Libellés	Minimum annuel	Maximum Annuel
1	Pâtes alimentaires	2 000,00 €	6 000,00€
2	Riz	5 000,00 €	12 000,00 €
3	Riz SIQO	2 000,00 €	10 000,00€
4	Grains secs	1 500,00 €	5 000,00€
5	Grains secs SIQO	1 000,00 €	5 000,00 €
6	Beurre, fromage, crème liquide	5 000,00 €	15 000,00 €
7	Lait	1 000,00 €	6 000,00 €
8	Fromage frais, yaourts et desserts lactés	5 000,00 €	22 000,00 €
9	Mozzarella	1 000,00 €	5 000,00 €
10	Œufs et ovoproduits	2 000,00 €	10 000,00 €
11	Pâtes précuites	2 500,00 €	10 000,00 €
12	Jus de fruits	1 000,00 €	3 000,00 €
13	Pain et viennoiseries frais	2 000,00 €	10 000,00 €
14	Viande de volaille fraiche SIQO	10 000,00 €	30 000,00 €
15	Viande de porc fraiche	5 000,00 €	25 000,00 €
16	Viande de porc fraiche SIQO	2 000,00 €	10 000,00 €
17	Charcuteries cuites de volaille SIQO	5 000,00 €	15 000,00 €
18	Charcuteries cuites de porc	5 000,00 €	15 000,00 €
19	Charcuteries crues de volaille SIQO	2 000,00 €	6 000,00 €
20	Charcuteries crues de porc	3 000,00 €	10 000,00 €
21	Viandes de volaille surgelées	5 000,00 €	15 000,00 €
22	Viandes surgelées	10 000,00 €	40 000,00 €
23	Poissons surgelés	20 000,00 €	50 000,00 €
24	Crêpes, friands surgelés	2 000,00 €	7 000,00 €
25	Pain et viennoiseries surgelés	1 000,00 €	7 000,00 €
26	Petits fours surgelés	2 000,00 €	6 000,00 €
27	Pâtisseries sucrées surgelées	1 500,00 €	8 000,00 €
28	Glaces	2 500,00 €	10 000,00€
29	Morue	8 000,00 €	20 000,00 €
30	Légumes frais	10 000,00 €	30 000,00 €
31	Légumes frais SIQO	5 000,00 €	20 000,00 €
32	Légumes surgelés	1 000,00 €	5 000,00 €
33	Légumes surgelés BIO	2 000,00 €	8 000,00 €
34	Légumes 4ème gamme	2 000,00 €	7 000,00 €
35	Légumes 4ème gamme SIQO	5 000,00 €	15 000,00 €
36	Fruits frais	5 000,00 €	20 000,00€
37	Fruits frais SIQO	2 000,00 €	10 000,00€
38	Fruits 4 <sup>ème</sup> gamme	1 000,00 €	6 000,00€
39	Fruits 4ème gamme SIQO	1 000,00 €	5 000,00€
40	Epices et condiments frais	1 000,00 €	10 000,00€
41	Produits dérivés à base de soja	1 000,00 €	6 000,00 €
42	Produits dérivés sans soja	2 000,00 €	7 000,00 €
43	Compotes, fruits au sirop	1 OROUSE DE PECE	eption en préfecture 5 000,00 €

974-219740230-20220915-de-15092022-17-DE Date de télétransmission : 30/09/2022 Date de réception préfecture : 30/09/2022

44	Fruits secs	1 000,00 €	4 000,00 €
45	Biscuits	2 000,00 €	5 000,00 €
46	Conserves de viande	2 000,00 €	5 000,00 €
47	Conserves de poisson	2 000,00 €	10 000,00 €
48	Conserves de légumes	1 000,00 €	10 000,00 €
49	Conserves de grains secs	5 000,00 €	15 000,00 €
50	Epicerie	4 000,00 €	10 000,00 €
51	Gâteaux Lontan	1 000,00 €	10 000,00 €
52	Eau	1 000,00 €	5 000,00 €

Le présent marché est passé pour une durée d'UN AN (douze mois) à compter de sa notification et renouvelable TROIS (03) fois, par reconduction tacite, sans que la durée totale du contrat ne puisse excéder QUATRE (04) ans.

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis le 02 juin 2022 pour publication au BOAMP, JOUE, le JIR et le Quotidien de la Réunion.

La date limite de remise des offres était fixée au 13 juillet 2022 à 12h00 (heure

18 plis ont été réceptionnés.

L'ouverture des plis a eu lieu le 18 juillet 2022.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 29 août 2022 statuant sur les candidatures a décidé de déclarer recevables l'ensemble des candidatures.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont :

Le pouvoir adjudicateur attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution des lots 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 41, 42, 43, 46, 47, 48, 49, 50.

N°	Description	Pondération
	VALEUR PRIX	45
1	Prix	45
	Règle de trois ; Note offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère p	orix
	VALEUR TECHNIQUE	45
2	Qualité des produits	45
2.1	La qualité des produits sera appréciée à partir de : - Pour les produits en échantillon : Qualité organoleptique (notamment la texture, aspect visuel, test gustatif); Ou - Pour les produits non demandés en échantillon : fiches techniques indiquant notamment : leur composition, provenance, traçabilité, présences d'allergènes, certifications, labellisations, précision DLC (date limite de consommation) ou DDM (date durabilité minimale), etc.; Chaque fournisseur fera l'objet d'une notation N1 allant de 0 à 45 selon le tableau ci-dessous	
	PERFORMANCE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	10
3	Performance en matière de développement des approvisionnements directs de produits	
3.1	Le critère « performances en matière de développement des approvisionnements directs de produits » sera apprécié sur la base des informations renseignées dans le cadre de réponse technique.  Le candidat précisera ici s'il s'agit de vente directe ou indirecte. Dans ce dernier cas, il précisera le nombre et l'identification des intermédiaires entre le producteur/Fabricant et le client.  Le nombre d'intermédiaires entre producteur et acheteur est compté à partir de la production et le barème de notation ci-dessous sera appliqué :  Aucun intermédiaire (vente directe) : 10 points  1 intermédiaires : 5 points	
	3 intermédiaires ou plus : 2 points Accusé de réception	on en préfecture
Onderation totale des criteres d'attribution : Date de télétransmissible :		0220915-de-15092 <b>623</b> 617-DE hission: 30/09/2022 préfecture: 30/09/2022

locale).

# Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution des lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 44, 45, 51, 52.

N°	Description	Pondération
14	VALEUR PRIX	55
1	Prix	55
-	Règle de trois ; Note offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère prix	
	VALEUR TECHNIQUE	45
2		45
2.1	Qualité des produits  La qualité des produits sera appréciée à partir de : - Pour les produits en échantillon : Qualité organoleptique (notamment la texture, aspect visuel, test gustatif); Ou - Pour les produits non demandés en échantillon : fiches techniques indiquant notamment : leur composition, provenance, traçabilité, présences d'allergènes, certifications, labellisations, précision DLC (date limite de consommation) ou DDM (date durabilité minimale), etc.; Chaque fournisseur fera l'objet d'une notation N1 allant de 0 à 45 selon le tableau ci-dessous	
ondé	ration totale des critères d'attribution :	100

Nota : le tableau ci-dessous précis, pour le critère qualité des produits, la correspondance entre l'appréciation globale et la note attribuée.

% de la Note maximum	Appréciations globale		
100 %	Très satisfaisant (Le candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, et dont le contenu répond parfaitement aux attentes)		
75 %	Satisfaisant (Le candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, et dont le contenu répond en majeure partie aux attentes)		
50 %	Moyennement satisfaisant (Le candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à ur critère fixé, mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes)		
25 %	Peu satisfaisant (Le candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond que très peu aux attentes)		
0 %	Non satisfaisant, aucun élément fourni (Le candidat qui n'a pas fourni l'information demandée par rapport a un critère fixé ou qui l'a fourni mais dont le contenu ne répond pas aux attentes)		

En application de ces critères, la commission a décidé :

#### - d'attribuer les marchés comme suit :

Pâtes alimentaires  Beurre, fromage, crème liquide	Attributaire PRO A PRO PRO A PRO	Mini 2 000,00 €	Maxi 6 000,00 €
		2 000,00 €	6,000,006
	DDO A DDO		
	FROAFINO	5 000,00 €	15 000,00 €
Lait	CILAM L&J	1 000,00 €	6 000,00 €
omage frais, vaourts et desserts lactés	CILAM PLF	5 000,00 €	22 000,00 €
	OVOCOOP	2 000,00 €	10 000,00 €
Pâtes précuites	PRO A PRO	2 500,00 €	10 000,00€
Jus de fruits	CILAM L&J	1 000,00 €	3 000,00 €
Viande de volaille fraiche SIQO	EDG	10 000,00 €	30 000,00 €
Charcuteries cuites de volaille SIQO	EDG	5 000,00€	15 000,00 €
Charcuteries crues de volaille SIQO	EDG	2 000,00 €	6 000,00 €
	PRO A PRO	5 000,00 €	15 000,00 €
	PRO A PRO	10 000,00 €	40 000,00 €
	REUNION PELAGIQUE	20 000,00 €	50 000,00 €
V V	PRO A PRO	2 000,00 €	7 000,00 €
	L'ILE EN GLACE	2 500,00 €	10 000,00€
	REUNION PELAGIQUE	8 000,00€	20 000,00 €
Légumes frais	SARL REUNION FRUITS ET LEGUMES	5 000,00 €	20 000,00€
Légumes frais SIQO	SARL REUNION FRUITS ET LEGUMES	4 000,00 €	8 000,00€
֡	omage frais, yaourts et desserts lactés  Œufs et ovoproduits  Pâtes précuites  Jus de fruits  Viande de volaille fraiche SIQO  Charcuteries cuites de volaille SIQO  Charcuteries crues de volaille SIQO  Viandes de volaille surgelées  Viandes surgelées  Poissons surgelés  Crêpes, friands surgelés  Glaces  Morue  Légumes frais	comage frais, yaourts et desserts lactés  Cilam PlF  Ceufs et ovoproduits  Pâtes précuites  Jus de fruits  Viande de volaille fraiche SIQO  Charcuteries cuites de volaille SIQO  Charcuteries crues de volaille SIQO  EDG  Charcuteries crues de volaille SIQO  Viandes de volaille surgelées  PRO A PRO  Viandes surgelées  PRO A PRO  Poissons surgelés  Crêpes, friands surgelés  PRO A PRO  L'ILE EN GLACE  Morue  REUNION PELAGIQUE  SARL REUNION FRUITS  ET LEGUMES  SARL REUNION FRUITS	brinding         Cilam PLF         5 000,00 €           Œufs et ovoproduits         OVOCOOP         2 000,00 €           Pâtes précuites         PRO A PRO         2 500,00 €           Jus de fruits         CILAM L&J         1 000,00 €           Viande de volaille fraiche SIQO         EDG         10 000,00 €           Charcuteries cuites de volaille SIQO         EDG         5 000,00 €           Charcuteries crues de volaille SIQO         EDG         2 000,00 €           Viandes de volaille surgelées         PRO A PRO         5 000,00 €           Viandes surgelées         PRO A PRO         10 000,00 €           Poissons surgelés         REUNION PELAGIQUE         20 000,00 €           Crêpes, friands surgelés         PRO A PRO         2 000,00 €           Glaces         L'ILE EN GLACE         2 500,00 €           Morue         REUNION PELAGIQUE         8 000,00 €           Légumes frais         SARL REUNION FRUITS         5 000,00 €           Légumes frais         SARL REUNION FRUITS         4 000,00 €

Accuse de reception en prefecture 974-219740230-20220915-de-15092022-17-DE Date de télétransmission : 30/09/2022 Date de réception préfecture : 30/09/2022

00	Lácumos auraciós	PRO A PRO	1 000,00 €	5 000,00 €
32	Légumes surgelés			
34	Légumes 4ème gamme	SARL RUN DEKOUP	2 000,00 €	7 000,00 €
35	Légumes 4ème gamme SIQO	SARL RUN DEKOUP	5 000,00 €	15 000,00 €
38	Fruits 4ème gamme	EBOUTE REUNION	1 000,00 €	6 000,00 €
39	Fruits 4 <sup>ème</sup> gamme SIQO	EBOUTE REUNION	1 000,00 €	3 000,00 €
40	Epices et condiments frais	INTERNATIONAL SOCIETE	1 000,00 €	10 000,00 €
41	Produits dérivés à base de soja	PRO A PRO	1 000,00 €	6 000,00 €
42	Produits dérivés sans soja	PRO A PRO	2 000,00 €	7 000,00 €
43	Compotes, fruits au sirop	PRO A PRO	1 000,00 €	3 000,00 €
44	Fruits secs	PRO A PRO	1 000,00 €	4 000,00 €
45	Biscuits	PRO A PRO	2 000,00 €	5 000,00 €
46	Conserves de viande	PRO A PRO	2 000,00 €	5 000,00 €
47	Conserves de poisson	PRO A PRO	2 000,00 €	10 000,00 €
48	Conserves de légumes	PRO A PRO	1 000,00 €	7 000,00 €
49	Conserves de grains secs	PRO A PRO	5 000,00 €	15 000,00 €
50	Epicerie	PRO A PRO	4 000,00 €	10 000,00 €
51	Gâteaux Lontan	SUD SERVICE TRAITEUR	1 000,00 €	10 000,00 €
52	Eau	SEBV	1 000,00 €	5 000,00 €

#### de classer sans suite les lots suivants :

Lot	Libellés	Motif d'infructuosité	Suite de la procédure
3	Riz SIQO	Absence d'offres	Sans suite
5	Grains secs SIQO	Absence d'offres	Sans suite

#### de déclarer infructueux les lots suivants :

Lot	Libellés	Motif d'infructuosité	Suite de la procédure
2	Riz	Offre incomplète	Relance
4	Grains secs	Offre incomplète	Relance
9	Mozzarella	Absence d'offres	Relance
13	Pain et viennoiseries frais	Absence d'offres	Relance
15	Viande de porc fraiche	Absence d'offres	Relance
16	Viande de porc fraiche SIQO	Absence d'offres	Relance
18	Charcuteries cuites de porc	Absence d'offres	Relance
20	Charcuteries crues de porc	Absence d'offres	Relance
25	Pain et viennoiseries surgelés	Offre incomplète	Relance
26	Petits fours surgelés	Offre incomplète	Relance
27	Pâtisseries sucrées surgelées	Offre incomplète	Relance
33	Légumes surgelés BIO	Absence d'offres	Relance
36	Fruits frais	Offre irrégulière	Relance
37	Fruits frais SIQO	Offre irrégulière	Relance

Pour pourvoir les lots déclarés infructueux, il a été décidé de de procéder à un nouvel Appel d'Offres selon les dispositions des articles L.2124-2 et R.2124-2 du Code de la Commande Publique.

Les dépenses concernant ces prestations seront imputées sur les crédits votées au budget de la commune – chapitre 011 article 60623.

**NB**: Ces entreprises devront produire avant la signature des marchés Les documents justificatifs visés aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du Code de la Commande Publique. Le cas échéant, il sera fait application des articles R.2143-13 et R.2143-15 du Code de la Commande Publique.

En cas de non remise de ces documents, l'offre du candidat sera rejetée et le candidat classé en 2<sup>ème</sup> rang sera sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires.

Interventions: Néant

Accusé de réception en préfecture 974-219740230-20220915-de-15092022-17-DE Date de télétransmission : 30/09/2022 Date de réception préfecture : 30/09/2022

#### DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises.

#### Pour extrait certifié conforme

La secrétaire RO

Gertrude HOARA

Le Maire TRO

Bantel PAUSE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.